

ARRETE PROVISOIRE

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
Gare**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que des travaux de signalisation verticale doivent être effectués par la Communauté de Communes du Pays de Valois,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 02 au 04 décembre 2025 de 08h00 à 17h00 à la gare.

Article n°2 : Le stationnement est interdit à tous véhicules sur les places du parking matérialisées par des barrières de sécurité sauf chantier, secours et service public.

Article n°3 : La circulation est restreinte au droit du chantier et limitée à 30km/h.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par les agents des services techniques de la commune

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,
- Communauté de Communes du Pays de Valois, 62 rue de Soissons à Crépy en Valois.

Le Plessis Belleville,
Le 01 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique SMAGUINE

